

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MIL VINGT CINQ**, le **mercredi 9 avril à vingt heures**, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame **BRICAUD Nathalia**, Maire.

Étaient présents : Mme **AMARAL** Sandra, Mme **BICENKO** Katherine, Mme. **BRICAUD** Nathalia, Mme. **CHEMIN** Delphine, Mme **KONIECZKA-CHANDI** Katia, Mme. **LAMARQUE** Nadine, M. **KARM** Jean-Marie, M. **TREFCON** Laurent.

Étaient absents excusés : M. **ROBIN** Gilles a donné pouvoir à Mme **LAMARQUE** Nadine, M. **POLICE** Yves a donné pouvoir à Mme **CHEMIN** Delphine, M. **ROPERS** Patrick a donné pouvoir à Mme **AMARAL** Sandra.

Était absente non excusée : Mme **CORREIA** Sandrine.

Secrétaire de Séance : Mme **KONIECZKA-CHANDI** Katia.

Date de convocation	26/03/2025
Date d'affichage	26/03/2025
Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être composé	15
Nombre de Conseillers en exercice	12
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance	8

Délibération 2025-07 : BUDGET – Approbation du Budget Communal primitif 2025

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L612-12 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les propositions budgétaires présentées dans la maquette budgétaire 2025 ci-annexée,

Considérant les résultats du Compte administratif 2024,

Considérant l'affectation des résultats 2024,

Considérant que les documents budgétaires, remis à l'ensemble des membres du Conseil municipal le 26 mars dernier, répondent, depuis le 1^{er} janvier 2023, aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire de l'instruction comptable et budgétaire M57,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Nathalia BRICAUD, Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 voix POUR),

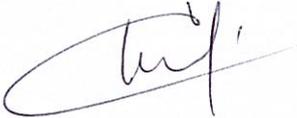
- **APPROUVE ET VOTE** le budget primitif pour l'exercice 2025 par chapitre, tel qu'il est annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :

- En section de fonctionnement :
Recettes : 1 151 818,52€
Dépenses : 1 151 818,52€
- En section d'investissement :
Recettes : 910 936,69€
Dépenses : 910 936,69€

- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.
- **ADOpte** le tableau des effectifs du personnel communal, annexé au budget primitif 2025.
- **CONFIRMER** que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-Préfet de Rambouillet,
 - Monsieur le Comptable public.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Le secrétaire de séance



Katia KONIECZKA-CHANDI



Le Maire



Nathalia BRICAUD

Certifié exécutoire le présent acte

Publié le :

14 avril 2025

Transmis à M. le Sous-Préfet le :

11 avril 2025